



Pension alimentaire trop élevée que faire ?

Par **sofinette66**, le **18/01/2008** à **09:00**

Bonjour,

Je ne me suis pas opposée à ce que ma fille Inès âgée de 11ans parte vivre chez son père le jugement a eu lieu le 14 novembre 2007 le président a prononcé la cloture des débats le 09 janvier 2008. Je suis vraiment inquiète quand à mon futur en effet je travaille et je gagne 910 euros et je dois verser une Pension Alimentaire de 150euros, son père travaille et lui gagne a peu près 1500euros mais lui il n'a pas communiqué ses ressources le jour du jugement est ce normal ? En plus avec 3 enfants à sa charge car il a eu 2 enfants avec sa nouvelle compagne il a droit a toutes les aides. Que va t-il me rester à la fin du mois lorsque je j'aurais tout payé ? Est-ce que je peux demander une nouvelle audience pour que ce soit revu ? Je veux bien participer aux frais d'éducation d'inès mais je ne dois pas entretenir sa nouvelle famille. Il faut respecter un délai entre deux jugements ? Ou je peux dès à présent aller au tribunal pour redemander une audience auprès du juge ? Merci mille fois de me répondre car je suis au bord du goufre.

Par **ly31**, le **18/01/2008** à **10:49**

Bonjour,

Vous avez eu un jugement de divorce et il me paraît curieux que votre ex mari n'ait pas communiqué ses revenus

Les pensions alimentaires sont calculées par Monsieur le Juge, en fonction des revenus et dépenses de chaque parent

Vous pouvez toujours revoir le JAF, mais je pense qu'il est un peu tôt puisque la clôture a eu lieu le 09 janvier 2008 et nous sommes que le 18 janvier !

Certes, votre revenu n'est que de 910 €, mais pensez vous que pour moins 150 € vous pourriez subvenir au besoin de votre fille ? ?

Je me tiens à votre disposition et je vous souhaite bon courage

ly31

Par **sofinette66**, le **18/01/2008** à **12:43**

Et bien merci, de votre réponse et bien oui avant lorsque que j'avais la garde d'Inès je gagnais seulement 800 euros et je subvenais a mes besoins ainsi qu'a ceux de ma fille. J'allais à la bourse aux vêtements, j'achetais l'essentiel et peu de superflux et en plus Inès faisait de la danse, alors qu'a ce jour Inès ne fait aucune activité extra-scolaire. Par contre à aujourd'hui avec une pension de 150 euros à payer quand j'ai fait le calcul de tous mes frais il me reste à peine 100euros, pour manger, payer l'essence pour aller travailler donc lorsqu'Inès viendra pour le week-end et qu'elle voudra faire des activités que vais-je lui dire ? Maman n'a plus d'argent, excuse moi ma puce mais on ne pourra ni aller au ciné, ni aller à la piscine.....Triste avenir!!!!!! merci encore mais je vais attendre quelques mois avant de demander à ce que la pension soit un peu baissée pour permettre a Inès de pouvoir faire des sorties avec sa maman qu'elle ne voit qu'un week-end sur deux.

Par **ly31**, le **18/01/2008** à **12:50**

Re Bonjour

Pourquoi pas dans quelques mois réclamer à chez Monsieur le Juge, la garde de votre fille ?

Qu'en pensez vous ?

A vous lire

ly31